



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 28/10/2020

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION DANS UN CONTEXTE DE MENACE TERRORISTE ÉLEVÉE

L'attentat perpétré le vendredi 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine confirme le niveau de menace terroriste élevé sur notre territoire et l'impérieuse nécessité d'une mobilisation collective dans la lutte contre l'islamisme radical.

Lorsqu'une personne est confrontée dans son entourage personnel ou professionnel au changement inquiétant de comportement d'un proche, elle peut s'interroger sur une éventuelle radicalisation et comment prévenir les autorités. En effet, la bascule dans la radicalisation correspond à un comportement social qui, par adhésion à une idéologie extrémiste et l'adoption ou le soutien de la violence, peut mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

C'est pour rompre cette solitude face à des circonstances très difficiles, qu'un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à disposition.

Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

Le processus de radicalisation

Le processus de radicalisation est parfois difficilement décelable, mais il se traduit souvent par une rupture rapide du comportement et un changement dans les habitudes de la personne.

Qui touche-t-il ?

Le phénomène de radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il peut également toucher des personnes parfaitement insérées mais vulnérables.

Les actions de prévention

Si la situation est jugée préoccupante, la personne signalée et sa famille bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation. L'objectif est de prendre en charge l'individu radicalisé pour éviter qu'un drame se produise, sans oublier d'aider ses proches. Si la personne est mineure, des mesures existent pour empêcher un éventuel départ à l'étranger. Les écoutants du numéro vert vous orienteront sur les démarches à suivre. Si vous présentez un passage à l'acte imminent, rendez-vous au poste de police le plus proche ou à la gendarmerie.

Comment repérer la radicalisation ?

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- Rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches
- Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine
- Nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire / vestimentaire / linguistique / financier
- Changements de comportements identitaires : propos asociaux / rejet de l'autorité / rejet de la vie en collectivité
- Repli sur soi
- Fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste
- Pratique de discours antisémite, homophobe, complotiste...

Comment signaler une personne radicalisée ?

Il existe plusieurs moyens qui permettent d'échanger pour être conseillé sur la radicalisation d'un proche :

Appeler le numéro vert administré par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) :



Ce numéro vert vous permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles **du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**.

Mis en place par le Gouvernement dès 2014, l'appel est gratuit, l'équipe est à la disposition de cette personne, pour :

- recueillir son signalement, l'écouter et la soutenir notamment dans un moment de détresse,
- la conseiller sur les comportements à surveiller et la conduite à tenir,
- lui apporter des renseignements sur des aides par les services sociaux par exemple,
- l'accompagner dans ses démarches s'il y a des procédures à engager.

Utiliser le formulaire internet :

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, vous pouvez utiliser [ce formulaire](#) pour contacter la plate-forme et ainsi décrire la situation que vous souhaitez signaler. Vous serez recontacté dans les meilleurs délais.

Notifier un contenu appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet :

Lorsque vous constatez des contenus appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet, ne les partagez pas, ne les likez pas, ne les retweetez pas. Ayez le bon réflexe, signalez les sur : <https://www.internet-signalement.gouv.fr> .

Contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie :

En cas d'urgence, notamment pour vous [opposer à la sortie du territoire de votre enfant mineur](#) sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, adressez-vous sans délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Quel impact aura votre signalement ?

Le signalement sert aussi à aider les proches. Appeler ne représente pas une mesure punitive, il s'agit d'une mesure préventive. Après un appel et après évaluation de la situation, les services de l'État mettront en place un accompagnement adapté pour éviter que la situation ne se détériore. En effet, tous les signalements pour radicalisation potentielle, quel que soit le canal utilisé, sont transmis au préfet de département, représentant de l'État, qui réunit au sein de l'état-major de sécurité un groupe d'évaluation départemental (GED) en vue d'évaluer la pertinence du signalement et, le cas échéant, de décider des mesures à prendre. Les signalements non pertinents ou abusifs ne sont donc pas retenus. La confidentialité du signalement et du signalant est préservée. En fonction de l'évaluation menée, le GED peut conclure à la nécessité de mettre en place une action des services de sécurité et / ou une prise en charge à caractère social ou psychologique en orientant, dans ce dernier cas, le traitement de la situation vers la cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF). Le procureur de la République est associé à ce dispositif.

- Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée.
- Votre signalement n'a pas pour but de nous aider à sanctionner mais de venir en aide à la personne concernée par votre signalement, d'aider et de soutenir ses proches, avec un accompagnement adapté pour éviter un drame.
- Même si vous n'êtes pas sûr de reconnaître des signes de radicalisation, il est préférable d'appeler rapidement le numéro vert. Les spécialistes à votre écoute sauront analyser plus précisément les signes et déterminer s'il s'agit ou non d'un processus de radicalisation.
- Signaler une situation de radicalisation ne vous sera jamais reproché. Même si la personne est déjà partie, votre appel est nécessaire, notamment pour que les services compétents apportent de l'aide à sa famille.

Pour plus d'information, rendez-vous sur les pages :

[Lien](#) vers le site Stop Djihadisme

[Lien](#) vers le site du CIPDR

[Lien](#) vers la page de l'UCLAT

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex